



Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
du Pas-de-Calais

La gestion du risque d'inondation

Territoire du LENSOIS

avril 2013



Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
du Pas-de-Calais

INTRODUCTION

■ 2 objectifs

1. Présenter la Directive Inondation, sa finalité, le rôle des parties prenantes, le rôle des structures d'animation et de coordination de la stratégie locale
2. Initier les réflexions sur l'identification des structures d'animation et de coordination de la stratégie locale et sur les modalités de gouvernance de gestion du risque inondation



- 1 Le territoire et les outils de gestion actuels de la gestion du risque d'inondation (DDTM)
- 2 La DI – Stratégie locale (DREAL)
- 3 Les outils de gestion du risque à venir (DDTM)
- 4 Débat sur de la gouvernance



1 Le territoire

- Le territoire de Lens se caractérise par :
 - Ruissellements et coulées de boue (BV Marque 29 Juillet 2000: orage localisé : 62.5 mm en trois heures à Phalempin)
 - Débordements des cours d'eau potentiels (Marque, Deûle et canal de Lens)
 - Phénomènes de ruissellements hivernaux (communes de Phalempin Camphin, et Libercourt)
 - Réseau hydrographique très dense (secteur autrefois marécageux),
 - Topographie naturelle très peu marquée.
 - Territoire très urbanisé:
 - CALL 246 147 habitants
 - CAHC 125 313 habitants



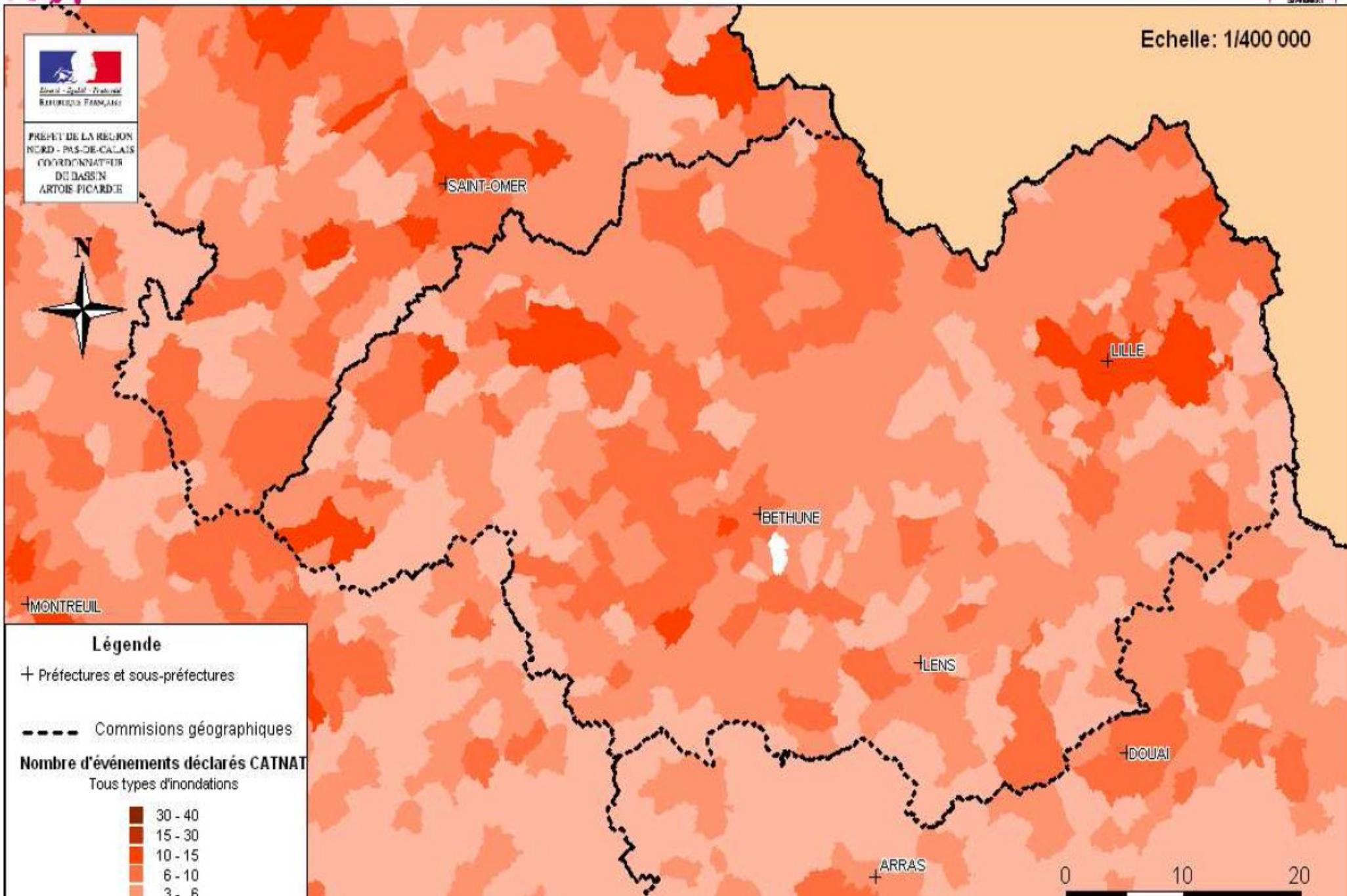
Libercourt sous les eaux: 26 octobre 1939

1 – Le territoire

- Les évènements remarquables sur le territoire de la Marque et la Deûle

Type d'inondation	Evènement	Date
Ruissellement avec coulée de boue	Orage exceptionnel localisé: 62,5 mm en 3h mesurés au pluviomètre de Phalempin. - Ruissellements importants et coulées boueuses qualifiées de torrentielles à Wahagnies, Ostricourt et Libercourt - La rivière Marque ne déborde pas	29 juillet 2000
Débordement des cours d'eau (crue lente) et ruissellements	Crue des cours d'eau et ruissellements	Fin octobre 2000 à décembre 2000



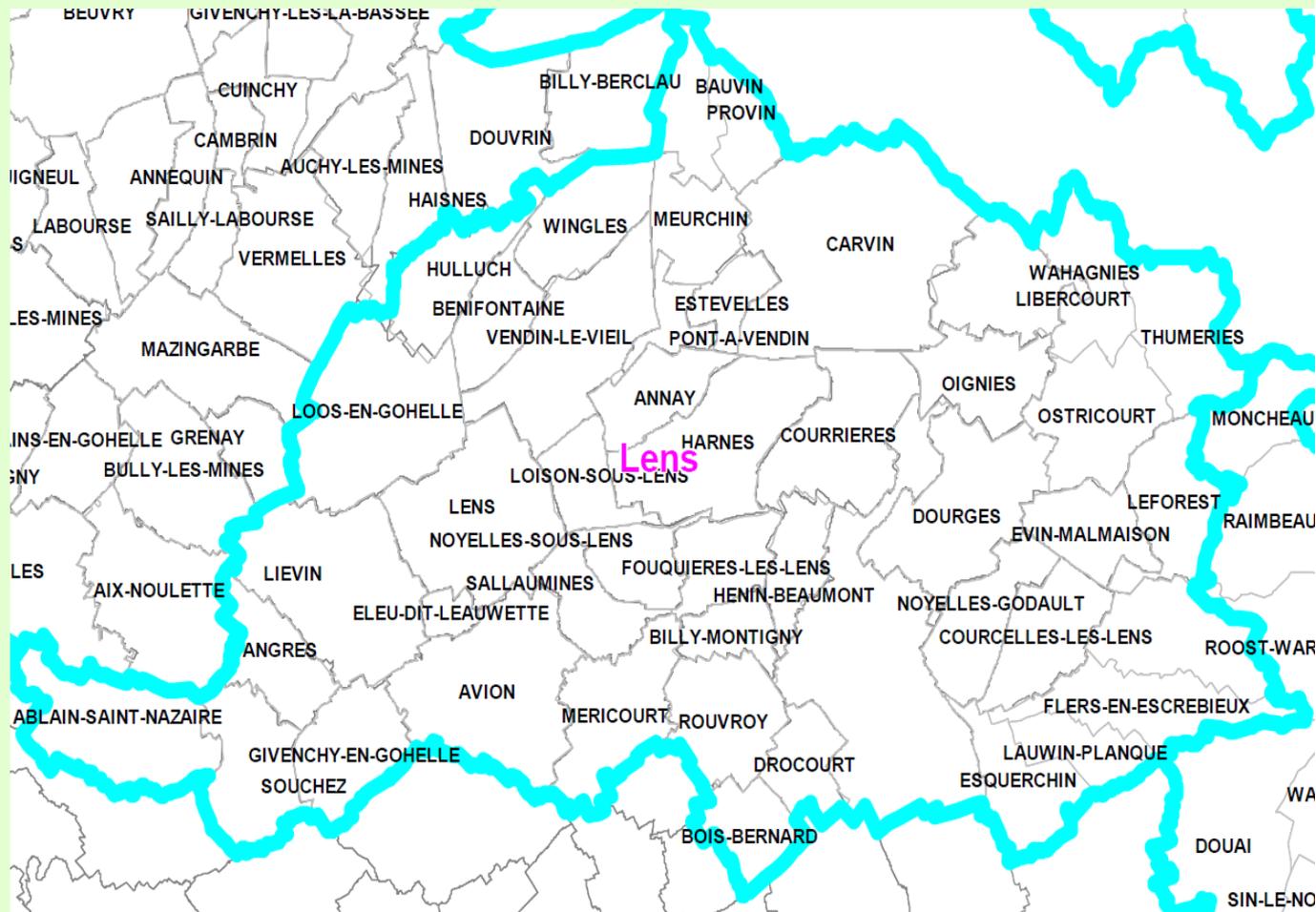


1 Le territoire (TRI de Lens)

■ 47 communes

Nord: 9

Pas-de-Calais: 38



1 Les outils de prévention actuels

	Information	Prévention	Protection	Gestion de crise
Etat	<p>- Dossiers Départementaux des Risques Majeurs (DDRM 59 et 62) mis à jour en avril 2012</p>	<p>- Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)</p>	<p>PPRi</p> <p>Réduction de la vulnérabilité PPR</p>	<p>ORSEC</p>
	<p>- Information des acquéreurs et des locataires (IAL): s'applique aux PPR, zone de sismicité 2 à 5</p>	<p>- R-111-2-CU</p>	<ul style="list-style-type: none"> Loison-sous-Lens (AP 04/09/07); Oignies (AP 31/12/2010) 	
Coll.Terr.	DICRIM	SCOT/PLU/CC R.111-2-CU		PCS 14 PCS arrêtés/TRI

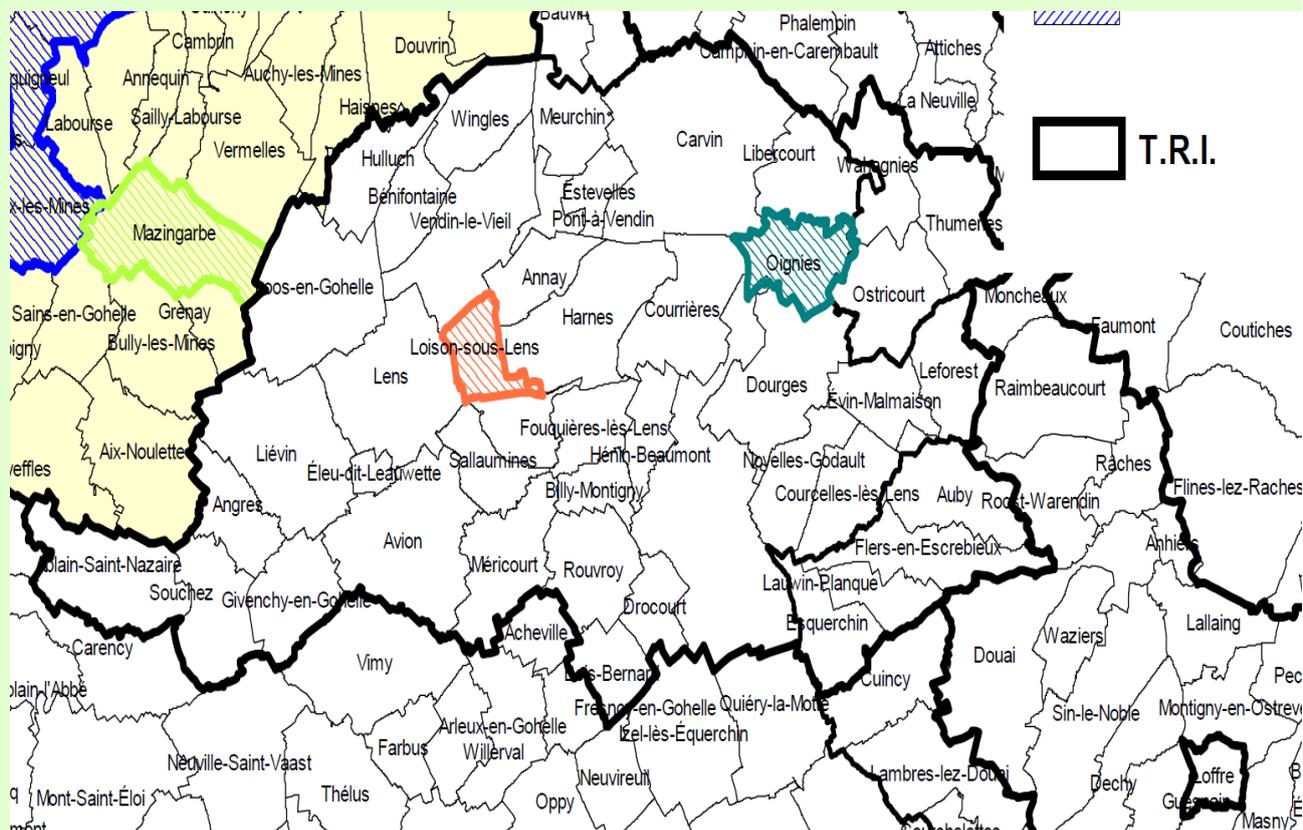


1 Les outils actuels

■ Les PPRi
approuvés
(remontée de
nappe)

■ Loison-sous-Lens
(AP 04/09/07);

■ Oignies (AP
31/12/2010)



2- La Directive Inondation

Directive européenne parue en 2007 transposition dans la loi dite Grenelle II

Objectifs :

Faire partager la connaissance des risques par tous les publics

Augmenter la
sécurité des
populations
exposées

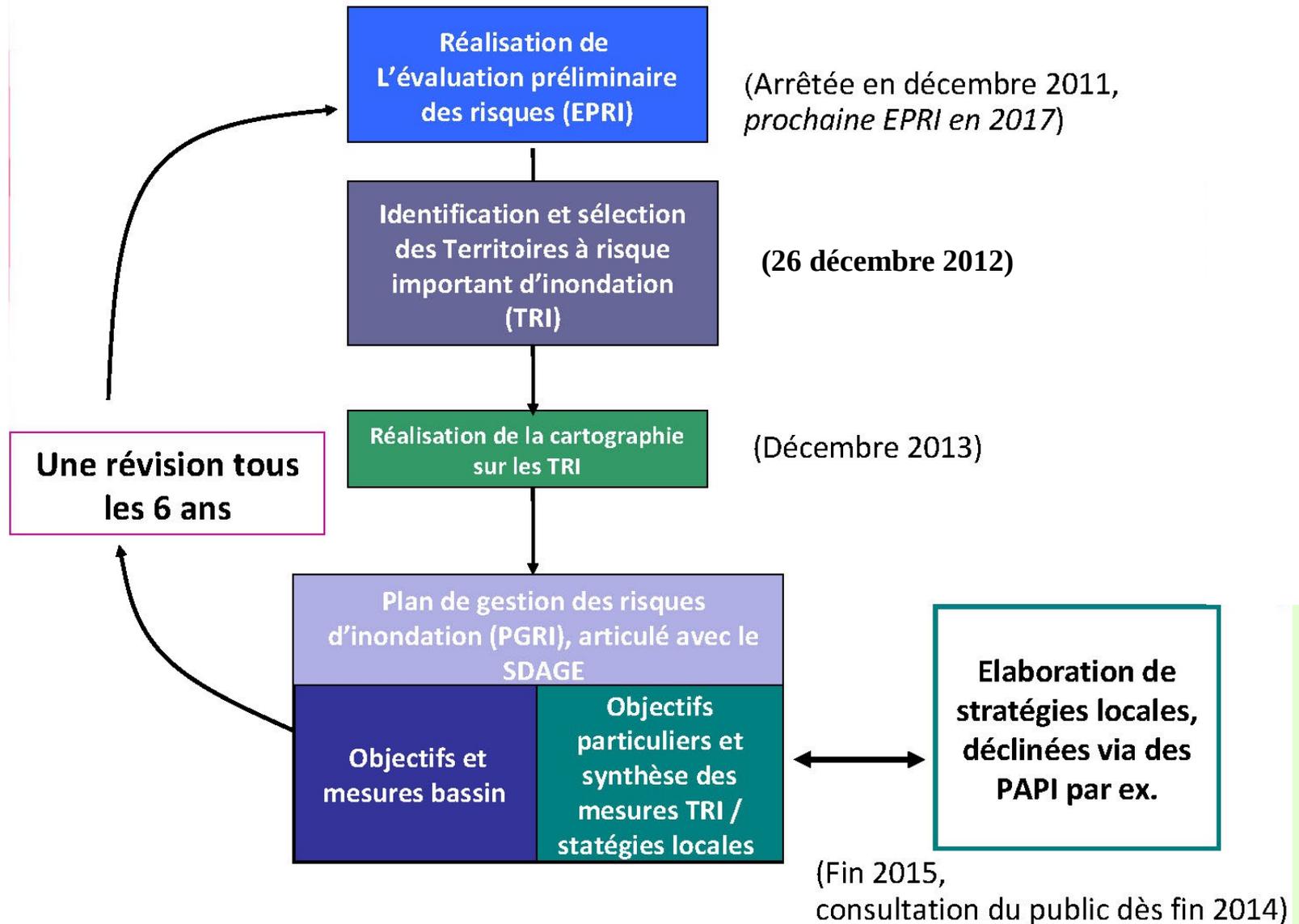
Stabiliser sur le court
terme et réduire à
moyen terme les
dommages à attendre
des inondations

Raccourcir fortement
le délai de retour à la
normale des
territoires sinistrés



2- La Directive Inondation

Les étapes de la directive



2- La Directive Inondation

Plusieurs échelles de travail

Échelle nationale :

Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation

Échelle du bassin Artois Picardie :

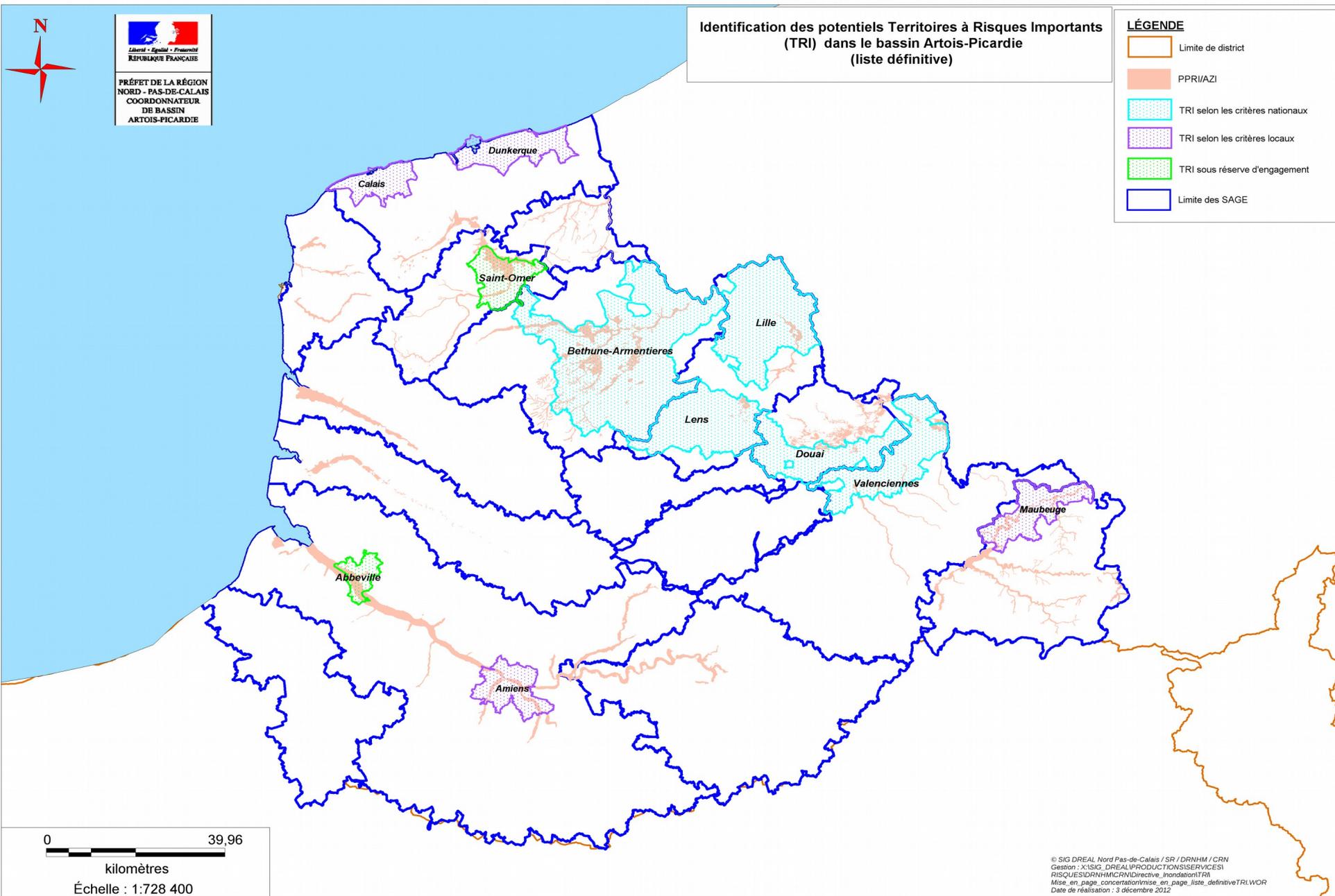
Élaboration du Plan de Gestion des risques d'inondation (PGRI)

Échelle locale :

« Stratégie locale » d'application à l'échelle des territoires à risque important d'inondation (TRI) et des périmètres de gestion associés

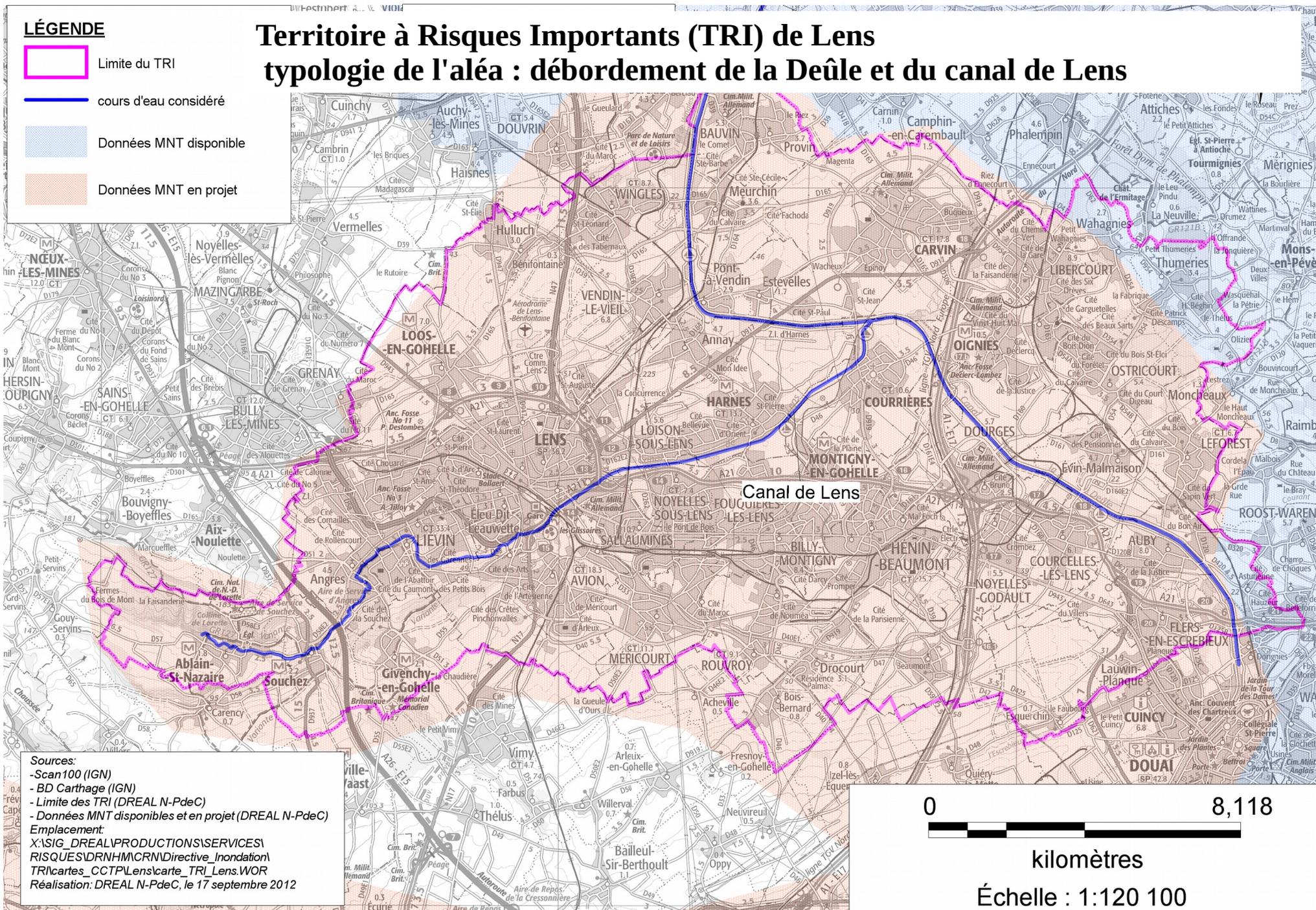


2- La phase opérationnelle de Directive Inondation



2- La phase opérationnelle de Directive Inondation

Territoire à Risques Importants (TRI) de Lens typologie de l'aléa : débordement de la Deûle et du canal de Lens



2- La phase opérationnelle de Directive Inondation

Phase 2 en cours : approfondissement des connaissances cartographiques

D'ici fin 2013, pour chaque TRI : cartographie des surfaces inondables et les risques sur les événements:

- fréquents (T < 30ans)
- moyens (100 < T < 300 ans)
- extrêmes (> 1000 ans)

Cartographie au 1/25 000ème

- **Objectif** : affiner la connaissance de l'exposition des enjeux aux inondations en vue de réaliser des Plans de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) et de fixer les objectifs des Stratégies Locales



2- La phase opérationnelle de Directive Inondation

- **Phase 3 en cours de démarrage :**
élaboration des stratégies locales

Objectif de la stratégie locale :

réduire la vulnérabilité du territoire en s'appuyant sur les outils de prévention existants

Comment ?

En agissant sur les axes de la prévention des risques = gestion intégrée des risques

- Amélioration de la connaissance et de la conscience des risque (études, communication)
- Protéger les enjeux déjà exposés pour des événements récurrents
- Limiter l'exposition de nouveaux biens aux phénomènes plus rares ou réduite leur vulnérabilité
- Alerte et la gestion de crise (surveillance, prévision des crues, PCS)



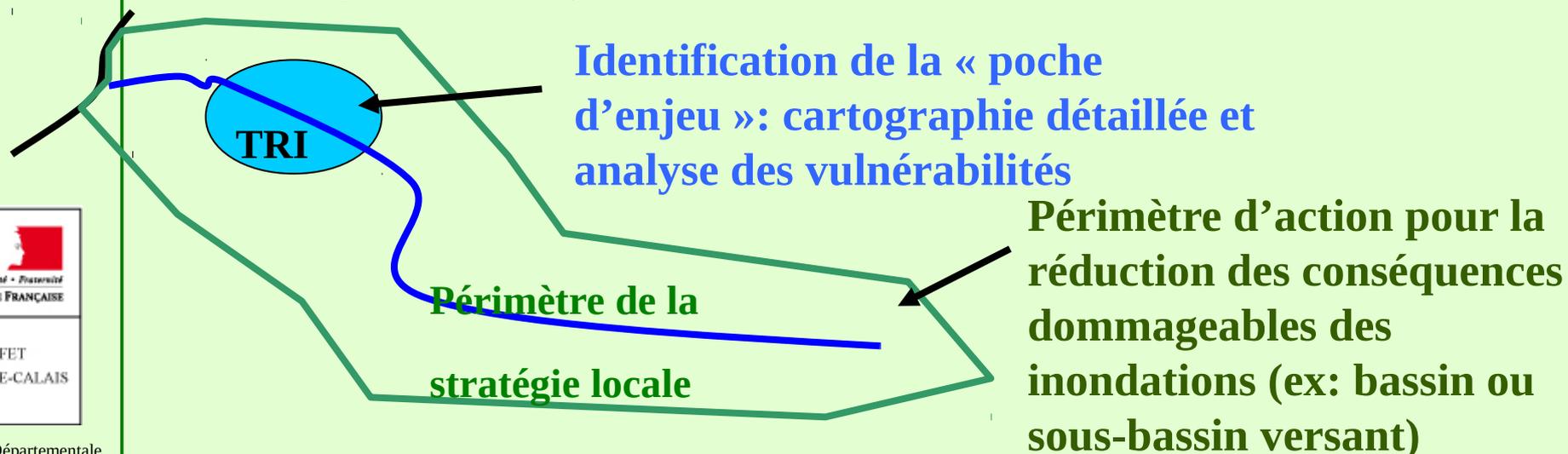
2- La phase opérationnelle de Directive Inondation

Phase 3 en cours de démarrage : élaboration des stratégies locales

Le périmètre du TRI n'est pas le périmètre de gestion : la réduction des conséquences dommageables des inondations sur le TRI est programmée sur un territoire plus large, qui est celui de la stratégie locale.

Le TRI est un moyen de définir une stratégie dans les territoires où des enjeux sont présents

Les stratégies locales, éventuellement préfigurées par les PAPI « nouvelle génération », ont vocation à permettre de réduire les conséquences négatives des inondations sur son périmètre



2- La phase opérationnelle de Directive Inondation

Phase 3 en cours de démarrage : élaboration des stratégies locales

Contenu des stratégies locales, approuvées par le(s) Préfet(s) concerné(s) (après avis du Préfet coordonnateur de bassin):

- **Un diagnostic** (issu de l'EPRI et de la cartographie)
- **Des objectifs** fixés par le PGRI a minima pour le ou les TRI correspondants, et qui peuvent concerner l'ensemble du périmètre de la stratégie, à l'horizon 15-20 ans
- **Un programme d'actions** (à l'instar des PAPI) concourant à la réalisation de ces objectifs (mesures de court, moyen, long terme) sur l'ensemble des champs de la gestion des risques d'inondation – qui devra être évalué et révisé à chaque cycle de la directive

Portée des stratégies locales :

- En tant que telles, pas de portée juridique directe
- Portée indirecte via le PGRI, à la portée juridique étendue, et qui inclut une synthèse des stratégies et de leurs mesures.



2- La phase opérationnelle de Directive Inondation

Phase 3 en cours de démarrage : élaboration des stratégies locales

rôle de la Structure Porteuse

- Le porteur de la stratégie aura pour rôle le pilotage et la coordination, en partenariat avec l'Etat, de l'élaboration puis de la mise en œuvre de la stratégie locale

Organisation

Au niveau local - Stratégie Locale

association des parties prenantes :

Etat / structure porteuse / parties prenantes

Au niveau bassin – Stratégies Locales et Plan de Gestion des Risques Inondations

Création d'un Comité Territorial Stratégique (CTS) qui donnera l'impulsion pour la mise en place et le suivi à la fois des stratégies locales et du PGRI.



3 Les outils de prévention à venir

- PPRi de Libercourt
 - Phase : préparation de l'enquête publique
 - Approbation du PPRi prévue en 2013

- SAGE de la Marque-Deûle
 - Pilotage LMCU
 - Phase d'élaboration



4 Débat sur la gouvernance

La gouvernance locale pour l'animation et la coordination de la stratégie est liée aux compétences des collectivités en matière :

- De gestion des risques inondation (lutte les inondations, la gestion des cours d'eau...),
- D'assainissement (eaux pluviales)
- D'aménagement et l'urbanisme



4 Débat sur la gouvernance

- 5 EPCI présents sur le TRI du Lensois
- 2 situés dans le Pas-de-Calais (38 communes)
 - La CAHC: Projets d'aménagement de ZEC
 - 2 ZEC a Wahagnies(en amont des secteurs urbanisés de la Chapelette et Ringeval a Libercourt),
 - 1 ZEC a Carvin (en amont du secteur urbanisé de Buqueux).
 - Un bassin de stockage de 5 000 m³ (restructuration des bassins Botiaux)
 - La CALL : compétences assainissement et aménagement de l'espace communautaire



4 Débat sur la gouvernance

- 3 situés dans le Nord (9 communes)
 - La CAD: compétences Assainissement et aménagement de l'espace communautaire
 - La CC de la Haute-Deûle: compétence d'aménagement de l'espace communautaire
 - La CC du Sud-Pévèlois: compétence d'aménagement de l'espace communautaire
- Le SM. SCOT Lens-Liévin Hénin-Carvin
- La Mission Bassin Minier



4 Débat sur la gouvernance

- Quelle structure pour animer et coordonner la stratégie de gestion du risque d'inondation dans le Lensois?

- **Pas de structure porteuse :**
 - a) Pas de stratégie (pas d'actions) locale de gestion du risque d'inondation
 - b) Pas de financement possible (pas d'action)
 - c) **1 seule stratégie possible: celle de l'Etat (PPRi, IP...)**



4 La gouvernance

- Le TRI est un moyen de définir une stratégie dans les territoires où des enjeux sont présents. Il implique
- de la part des services de l'Etat
 - Une concentration de l'action publique pour :
 - Améliorer la connaissance des inondations (cartes)
 - Élaborer les PPRi
 - la surveillances des cours d'eau
 - Le contrôle et l'entretien des ouvrages hydrauliques de protection
- un engagement des parties prenantes
 - Élaboration et mise en oeuvre de la stratégie de gestion des risques d'inondation



4 La gouvernance

■ Objectif de la stratégie:

réduire la vulnérabilité du territoire

■ Les orientations

- Augmenter la sécurité des populations exposées
- Agir sur la réduction du coût des dommages potentiels liés aux inondations les plus fréquentes (Tx de prévention dans l'habitat par ex.)
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

■ Comment?

- Avec les outils existants de la gestion du risque (PPRi, PCS, PLU, SCOT...)

